



Hôpital senior

Assurance complémentaire d'hospitalisation

Il est précieux de pouvoir compter en tout temps sur une assurance complémentaire en cas de séjour hospitalier, particulièrement lorsque l'on avance en âge.

L'assurance obligatoire des soins prend en charge, en Suisse, les hospitalisations en division commune au tarif hospitalier de votre canton de résidence. Lorsque vous choisissez de vous faire hospitaliser hors de votre canton, une partie des coûts reste donc, dans bien des cas, à votre charge.

Des frais importants vous incombent également si vous souhaitez être traité en clinique ou en division mi-privée/privée par le médecin spécialiste de votre choix.

L'assurance complémentaire d'hospitalisation Hôpital senior vous offre le choix entre quatre niveaux de couverture pour une prise en charge intégrale de vos frais d'hospitalisation en cas de maladie ou d'accident. Vous disposez ainsi d'une solution appropriée afin de vous garantir une protection optimale en cas de séjours hospitaliers.

Vos avantages

- Une assurance hospitalisation sans limite d'âge d'admission
- Une couverture d'assurance en cas de maladie et d'accident
- La prise en charge des différences de tarifs hospitaliers en cas de traitement hors canton
- Le choix du confort hospitalier
- Le libre choix du médecin à l'hôpital (pour les niveaux 3 et 4)
- Un montant journalier alloué en cas d'hospitalisation à l'étranger
- L'assistance et le transport en cas d'urgence médicale survenant au-delà d'un rayon de 20 km de votre domicile

Prestations Hôpital senior

Niveaux 1 et 2

L'assurance couvre, en division commune, la différence des tarifs hospitaliers lors d'une intervention hors du canton de votre domicile ainsi que, pour les établissements figurant sur la liste des assureurs, le supplément hôtelier pour une chambre à deux lits (niveau 1) ou une chambre à un lit (niveau 2).

Niveaux 3 et 4

La couverture s'étend aux soins médicaux et frais hôteliers en division mi-privée (niveau 3) ou en division privée (niveau 4).

Durant la première année d'assurance, seules les prestations d'hospitalisation en division commune dans toute la Suisse sont octroyées.

Prestations	Confort hospitalier	Libre choix de l'établissement hospitalier	Prise en charge intégrale des coûts en Suisse	Prise en charge maximale à l'étranger	Libre choix du médecin
Niveau 1 Soins médicaux correspondant au standard de la division commune	Chambre à plusieurs lits	✓	✓	Fr. 500.–/jour	
	Chambre à deux lits	L'établissement doit figurer sur la liste de l'assureur*			
Niveau 2 Soins médicaux correspondant au standard de la division commune	Chambre à plusieurs lits	✓	✓	Fr. 500.–/jour	
	Chambre à un lit	L'établissement doit figurer sur la liste de l'assureur*			
Niveau 3 Division mi-privée	Chambre à deux lits	✓	✓	Fr. 1'000.–/jour	✓
Niveau 4 Division privée	Chambre à un lit	✓	✓	Fr. 1'500.–/jour	✓

Les conditions d'assurance font foi.

*Liste disponible sur www.groupemutuel.ch

Primes

Pour les niveaux 3 et 4, il est possible de bénéficier de réductions de primes attractives en choisissant parmi les franchises suivantes:

- jusqu'à 10% de rabais pour une franchise de Fr. 2'000.–;
- jusqu'à 25% de rabais pour une franchise de Fr. 5'000.–.

Les primes évoluent linéairement en fonction de votre âge vous protégeant ainsi de fortes variations inattendues.



En savoir plus sur Hôpital senior

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 111 Fax 0848 803 112 Web www.groupemutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel Assurances GMA SA

Rue des Cèdres 5 – Case postale – CH-1919 Martigny

